

tion soit allongée et englobée, dans toute la mesure du possible, deux dimanches.

Approuvé à l'unanimité, moins 1 voix contre (M. Lamouche)

M. Buzard demande au rapporteur ce que pensent les organisateurs de ces conditions nouvelles. Il lui est répondu qu'elles sont le résultat d'entretiens communs avec eux.

M. Morehot estime qu'il serait de l'intérêt de la Ville que la Foire-Exposition fut ouverte du dimanche des Rameaux au lundi de Pâques - Se fût de l'ouverture une cavalcade en ville pourrait être organisée.

Il serait regrettable que les organisateurs maintiennent la Foire pour une durée de 3 jours comme ils en ont l'intention.

M. le Maire répond que le facteur météorologique est important pour le succès d'une telle manifestation, et que le mauvais temps est fréquent à cette époque de l'année, ce qui explique, en partie, le déficit constaté.

M. Lamouche déclare être contre les conditions qui sont proposées à l'approbation du Conseil. Il s'étonne que le bilan de la Foire soit déficitaire, ce qui ne devrait pas être, car partout les manifestations de ce genre sont bénéficiaires.

Il estime être contre le principe de la gratuité, mais pas contre le principe de la Foire qui doit être maintenue cette année.

M. le Maire déclare que, chaque année, on constate une désaffection croissante pour les Foires-Expositions en général, ce qui explique le déficit constaté au cours de ces dernières années. Par ailleurs, il est très difficile de trouver des exposants.

M. le Maire estime, en conclusion, que cette Foire doit être maintenue, et ce, malgré qu'il s'entende un manque à gagner pour la Ville - C'est d'ailleurs en ce sens que la Commission des Finances a émis un avis favorable.

app-les

61

VIII

André Jean-Claude né le 25 Janvier 1942 à Royan
 Bire Alain André né le 13 Mars 1942 à Régnac
 Renaud Daniel né le 14 Juin 1942 à Royan
 Bertrand Jean-Pierre né le 16 septembre 1942 à Royan
 Fournet Alain-Claude, Yves, né le 13 Janvier 1942 à Royan
 Moreau Jean-Pierre né le 17 décembre 1942 à Royan
 Héricault Philippe né le 28 février 1942 à Royan

Approuvé à l'unanimité

Tous ces jeunes gens, nés en 1942, et
 à bénéficier du surris en tant qu'étudiants

IX - Indemnité pour dommages matériels & c

M. Premeau, rapporteur.

approuvé le 21/1/1961

61005

La 2 CV Citroën 925FB 17. approuvé
 la Ville avait été accidentée à Royan, le
 1^{er} Mars 1960, dans une collision avec une autre
 à l'angle de l'avenue de la Chénais et
 de La Clairière.

La responsabilité totale de cet accident
 incombait au conducteur de la voiture ad-
 versaire c'est la Compagnie "L'Equité" dont le r-